



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance extraordinaire, tenue le dixième jour du mois de février 2020, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 237-1 – modifiant le règlement numéro 237 intitulé « Concernant la fixation de tarifs sur certains services rendus et sur la location de locaux, de mobilier ou de machinerie et remplaçant le règlement numéro 163 »

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce onzième jour du mois de février deux mille vingt.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier